



LE COUP DE TRAIL 2025 REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Cette année Challenge Organisation vous propose la deuxième édition du COUP DE TRAIL 2025. Rendez-vous **le dimanche 4 mai** à l'auberge de Pierrat à La Foa pour une première édition. Ce rendez-vous 100% broussard vous propose 3 parcours de 13,5km, 8km et 3,5km.

Il s'agit d'un **trail individuel** sur la propriété PIERRAT au départ de l'Auberge.

Les 3 parcours sont :

- le Grand Cerf, de 13,5 km et 750m de D+
- le Daguet de 8 km et 350m de D+
- le Faon de 3,5km et 70m de D+

Les deux parcours se déroulent sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

Le Grand Cerf est ouvert aux personnes nées en 2007 et avant (18 ans et +)

Le Daguet est ouvert aux personnes nées en 2009 et avant (16 ans et +)

Le Faon est ouvert aux personnes nées en 2022 et avant (3 ans et +)



2/ DEROULEMENT

Les participants sont accueillis le matin sur le site, à l'Auberge de Pierrat à La Foa, pour l'enregistrement et le retrait des dossards. Le retrait des dossards pourra se faire :

- Le Samedi 3 mai de 17h30 à 19h30, ou le jour de la course à partir de 6h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Le départ sera donné à **07h30** pour le Grand Cerf, à **07h45** pour le Daguet et **08h00** pour le Faon.

L'arrivée se situera au même endroit.

ATTENTION, suivant la météo, ces horaires pourront être modifiées jusqu'à la date de l'événement.

3/ HEBERGEMENTS & REPAS

Au moment de votre inscription vous pouvez réserver et payer pour vous et vos accompagnateurs:

- Un emplacement de camping/personne – 1300 cfp
- Un repas le samedi soir – 2800cfp ou 2000cfp pour les – de 10 ans
- Une place en dortoir – 2800cfp
- Un petit-déjeuner le dimanche matin – 1500 cfp

Attention les places sont limitées et les réservations sont obligatoires !

4 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire), ou auprès de notre point de vente le magasin Terre de Running au quartier latin à Nouméa (pour un paiement en chèque ou espèces).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- Fournir un certificat médical avec mention « en compétition » ou une licence valide suivant l'article 4.2 s'il souhaite être chronométré (classé et récompensé) ;
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.



L'inscription comprend : le droit de participation, le ravitaillement en boisson et nourriture sur le parcours, une boisson à l'arrivée :

Le prix du trail Hors Taxes est fixé à :

- Grand Cerf (13,5km) : **3200** FCFP
- Daguet (8km) : **2200** FCFP
- Faon (3,5km) : **800** FCFP

La date limite des inscriptions est le **mercredi 30 avril à 23h59** en ligne et le même jour à l'heure de leur fermeture dans le point de vente physique.

Des frais supplémentaires de gestion d'un montant de **300 FCFP** seront appliqués au moment du paiement.

Les inscriptions sur place sont possibles, avec majoration de 200 FCFP au tarif TTC.

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 600 participants sur l'ensemble de l'événement.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle peut toutefois faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement (moyennant 7% de frais de gestion) en écrivant uniquement par mail à contact@challenge-org.nc, et ce impérativement avant la clôture des inscriptions (mercredi 30 avril).

Un transfert d'inscription entre deux parcours est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via l'adresse mail contact@challenge-org.nc, avant la clôture des inscriptions

5/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 Age des coureurs

- Grand Cerf : homme ou femme né.e en 2007 ou avant
- Daguet : homme ou femme né.e en 2009 ou avant
- Faon : homme ou femme né.e en 2022 ou avant

Sur le Grand Cerf et le Daguet, ne seront chronométrées, classées et récompensées que les personnes ayant fourni un certificat médical.

Vous choisissez au moment de votre inscription si vous souhaitez être chronométré.e ou non.

Les mineurs devront faire remplir par leurs parents une autorisation parentale au moment de l'inscription. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité.

Les enfants en porte-bébé sont uniquement autorisés sur le parcours « Faon », leur inscription est gratuite. Les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours.



5.2 Certificat médical

Toute participation à une course chronométrée est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré, ni classé.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement.
Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, pluie, chemins accidentés etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 13,5 ou 8 ou 3,5 kms en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.



5.3 Equipement

Ce raid est un raid en semi-autonomie.

Il y aura : un point d'eau à l'issue d'une difficulté certaine pour le Daguet, puis un point de ravitaillement en eau et en produits divers sur le Daguet et le Grand Cerf.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée.

Par contre il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- Chaussures fermées
- **Au minimum 1L d'eau**
- Un couvre-chef
- 1 gobelet
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou de le disqualifier, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

5.4 Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement)

5.5 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au départ en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

6/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.



En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

7/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course.

Seront récompensés à minima :

LE DAGUET Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2009 et avant)

LE GRAND CERF Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2007 ou avant)

8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le COUP DE TRAIL 2025 s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).
- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposées dans des éco-cups (sirop, boisson de récupération et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!

9/ IMAGE

Par sa participation au COUP DE TRAIL 2025 chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du COUP DE TRAIL 2025 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au COUP DE TRAIL 2025 implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.



10 / RENSEIGNEMENTS :

Challenge Organisation Tél : 25 35 11 Email : contact@challenge-org.nc

Web : www.challenge-org.nc

Adresse physique : 3 impasse Uitoe - 98800 Nouméa

